

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 203 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Haut-Richelieu.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé le projet d'urbanisation du boulevard Saint-Luc, à Saint-Jean-sur-Richelieu le 15 février 2006, il y a maintenant plus de cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2005, de nombreuses consultations, audiences, études, plans et devis ont été réalisés et ont démontré l'utilité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des cyclistes et piétons du boulevard Saint-Luc est remise en question par l'absence d'infrastructures adéquates;

CONSIDÉRANT QUE l'état de la chaussée du boulevard Saint-Luc s'est dégradé rapidement au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux citoyens, commerçants et riverains insatisfaits de l'état du boulevard clament l'urgence de réaliser les travaux;

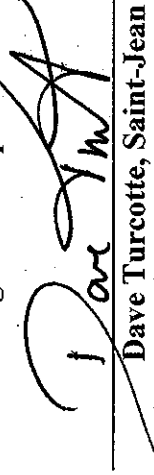
CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a manifesté à plusieurs reprises sa volonté de procéder rapidement au début des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet, porte d'entrée de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, augmenterait significativement la qualité de vie du secteur Saint-Luc, tant au niveau économique, qu'environnemental ou que social;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons que le ministre des Transports du Québec amorce dès maintenant les travaux d'urbanisation du boulevard Saint-Luc au bénéfice des usagers et de la population du Haut-Richelieu.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.


Dave Turcotte, Saint-Jean

7 novembre 2011
Date